# ACCORD DE TRANSFERT DE MATERIEL

*Nomenclature : dispositions ajoutées et/ou modifiées –* en option ou à compléter *– commentaires/informations à supprimer de la version proposée au partenaire*

***Questions préliminaires essentielles :***

* *Choix du modèle type :*
* *S’agit-il d’un MATERIEL* ***ENTRANT*** *à INRAE ou* ***SORTANT****d’INRAE?*
* *S’il s’agit d’un MATERIEL* ***SORTANT d’INRAE****, il est nécessaire de prendre le MTA TYPE MATERIEL* ***SORTANT****.*

Le MTA concerne uniquement du matériel biologique/végétal/animal/microbien/génétique/autre (sol, substrat de culture, échantillon environnemental, échantillon et produits du corps humain…). Il ne peut pas être utilisé pour transférer des biens mobiliers ou des logiciels, des données et/ou des bases de données.

En cas de transfert de **logiciels, données et/ou bases de données**, il est nécessaire de signer une **licence**.

En cas de transfert de matériel mobilier non biologique (caméra, tracteur…), il est nécessaire de mettre en place un contrat de prêt de matériel (voir modèle DCSDAR sur flash3).

En cas de dépôt de matériel au sein d’une collection, il est nécessaire de mettre en place un contrat de dépôt de matériel.

* *Le présent modèle s’applique uniquement au MATERIEL* ***ENTRANT à INRAE****.*
* *En cas de transfert entre unités INRAE, une simple fiche de traçabilité suffit.*
* *Ne pas oublier de vérifier que nous détenons* ***les droits et autorisations*** *pour transférer le MATERIEL (à réaliser par le porteur de projet sous la responsabilité du DU) :*
* *Le MATERIEL provient-il d’un tiers ?*
* *Le MATERIEL a-t-il été utilisé ou obtenu dans un contrat ?*

*Si la réponse est oui à l’une de ces questions, il faut se référer au contrat de transfert ou de collaboration pour savoir si on a le droit de transférer le matériel.*

* *Ne pas oublier les* ***formalités APA*** *liées à l’utilisation du MATERIEL (à réaliser par le DU en cas de procédure de déclaration APA. Sinon à réaliser par le PC) :*

*L’ obtention et l’utilisation du MATERIEL sont-elles soumises à des autorisations préalables ou des obligations particulières au regard la législation APA du pays d’origine (accès et partage des avantages – Protocole de Nagoya) ?*

* *Ne pas oublier les* ***formalités réglementaires*** *liées à l’utilisation du MATERIEL (à réaliser par le PC ou le DU en fonction du cadre réglementaire concerné) :*

*Le MATERIEL nécessite-t-il des formalités de transfert particulières (liées aux réglementations concernant les activités scientifiques en lien avec sécurité et la sûreté biologiques) ?*

***Attention : Si le matériel est issu du corps humain, des formalités au titre du Codecoh, du Code de la santé publique et du RGPD sont à prévoir.***

* ***Pour en savoir plus :***
* [*https://intranet.inrae.fr/prevention/ACCES-PAR-THEME/Securite/Risque-biologique*](https://intranet.inrae.fr/prevention/ACCES-PAR-THEME/Securite/Risque-biologique)
* [*https://intranet.inrae.fr/daj/Activites-juridiques-du-soutien-a-la-recherche/Reglementation-relative-a-l-acces-aux-ressources-genetiques-APA-TIRPAA*](https://intranet.inrae.fr/daj/Activites-juridiques-du-soutien-a-la-recherche/Reglementation-relative-a-l-acces-aux-ressources-genetiques-APA-TIRPAA)

* *<https://intranet.inrae.fr/donnees-personnelles/Les-demarches-de-mise-en-conformite/Aide-au-choix-des-formalites/Recherche-en-sante-humaine>*
* *En cas de doute, le DU peut s’adresser à :*
* *L’équipe sécurité biologique via Ariane sécubio ou par mél. à* [*contact.secubio@inrae.fr*](mailto:contact.secubio@inrae.fr)
* *La cellule APA via le mél apa@inrae.fr*

**ENTRE :** **L’INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L’AGRICULTURE, L’ALIMENTATION ET L’ENVIRONNEMENT,** Etablissement public à caractère scientifique et technologique, ci-après dénommé « **INRAE** », ayant son siège au 147 rue de l’Université, 75338 PARIS CEDEX 07, représenté par **Monsieur Philippe MAUGUIN,** **Président**-**Directeur-Général** et par délégation [à compléter], [fonction], Directeur de l’Unité [à compléter]

ci-après le « Destinataire »

**ET :** XX [à compléter] ci-après dénommé [à compléter], ayant son siège [à compléter] représenté par [à compléter], [fonction]

ci-après le « Fournisseur »

Individuellement appelée « la Partie » ou collectivement appelés « les Parties ».

**ETANT EXPOSE QUE**

Le Fournisseur a en sa possession du matériel biologique/végétal/animal/microbien/génétique/autre (sol, substrat de culture, échantillon environnemental, échantillon ou produit du corps humain…), ci-après désigné le « MATERIEL » constitué par [à compléter en décrivant le MATERIEL ou renvoyer à une annexe].

Choisir une des deux dispositions ci-dessous selon si le MATERIEL a fait ou non l’objet d’un titre de propriété industrielle

Ce MATERIEL a fait l’objet d’un titre de propriété industrielle [indiquer les références du dépôt : exemple le n° de priorité d’un brevet].

**OU** Ce MATERIEL n’a pas fait l’objet d’un titre de propriété industrielle.

Le Destinataire est intéressé par le MATERIEL détenu par le Fournisseur afin de conduire :

OPTION 1 : des recherches

OPTION 2 : des recherches [indiquer : internes ou collaboratives c’est-à-dire menées en partenariat avec des tiers publics et/ou privés] sur [décrire en quelques lignes l’objectif des travaux de recherche]

Le terme INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dans le présent « Accord » comprend toute information orale ou écrite identifiée comme confidentielle se rapportant au MATERIEL.

**EN CONSEQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le MATERIEL est décrit en annexe 1 de l’Accord. Le Fournisseur s’engage à fournir au Destinataire un MATERIEL conforme à celui décrit dans l’annexe 1 suivant la signature de l’Accord par les deux Parties. Le Fournisseur fournit également en complétant l’annexe 2 de l’Accord les informations et documents relatifs au MATERIEL exigés par l’article 4.3 du règlement UE 511/2014. Dans le cas où le Destinataire souhaiterait des informations complémentaires, le Fournisseur s’engage à lui communiquer celles dont il dispose, sous réserve d’engagements de confidentialité avec des tiers.
2. Le Fournisseur garantit au Destinataire que le MATERIEL est conforme à ce qui est décrit dans l’annexe 1 et qu’à sa connaissance et sur la base d’investigations raisonnables, il ne contient pas d’éléments non mentionnés de nature à impacter négativement ses caractéristiques ou représentant un danger potentiel pour l’homme, l’animal ou l’environnement ou interdit par une réglementation applicable au Destinataire.
3. Le transfert de responsabilité du MATERIEL s’effectue au moment de la livraison. Le Fournisseur conserve la responsabilité du MATERIEL pendant le transport, et jusqu’à l’accomplissement des formalités sanitaires et, le cas échéant, de dédouanement.
4. Le Fournisseur est en charge de prévoir et de financer un transitaire en douane pour sécuriser l’arrivée du colis dans le pays de destination.
5. Le Destinataire s’engage à utiliser le MATERIEL et les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES conformément aux lois et règlements nationaux et internationaux en vigueur et assumera seul la responsabilité d’obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de ses recherches et expérimentations.
6. Le MATERIEL est fourni au Destinataire sur une base non-exclusive et dans le seul but de recherche et d’expérimentation décrit ci-dessus. En conséquence, le Destinataire s’engage à n’utiliser le MATERIEL que dans cet objectif.
7. Le Fournisseur est reconnu comme le propriétaire exclusif du MATERIEL ou comme étant autorisé, notamment en vertu des conventions internationales en vigueur, à le fournir au Destinataire ainsi que toute lignée, souche, élément reproduit, sous-produit, dérivé (modifiés ou non modifiés) s’y rapportant, et des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES fournies au Destinataire, ainsi que des éventuels droits de propriété industrielle et intellectuelle y afférents. Le Fournisseur n’accorde implicitement ou explicitement aucun droit, titre de propriété, droit de licence ou d’exploitation au profit du Destinataire par la fourniture du MATERIEL et des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES sauf accord exprès et écrit de sa part.
8. A l’exception de ce qui précède et sous réserve des droits du Fournisseur sur le Matériel, les résultats, indépendants du Matériel, obtenus par le Destinataire dans le cadre de l’utilisation du MATERIEL et des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES visée en préambule, ci-après désignés « les Résultats » sont la propriété du Destinataire. Le Destinataire n’est pas autorisé à inclure, dans une demande de brevet ou dans tout autre titre de propriété industrielle, le MATERIEL et/ou les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, sauf accord préalable et écrit du Fournisseur.
9. Le Destinataire n’est pas autorisé à procéder à des manipulations ou des transformations qui pourraient affecter les droits du Fournisseur ou du propriétaire du MATERIEL et les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES sans l’accord écrit et préalable du Fournisseur. Le Destinataire n’est pas autorisé non plus à combiner, mélanger ou incorporer le MATERIEL avec un autre matériel (biologique ou non) sauf pour les besoins de la recherche définie ci-dessus ou, dans le cas de MATERIEL couvert par un COV, en vue de l’obtention de nouvelles variétés végétales au sens de la Convention UPOV.
10. Le Destinataire reconnaît le caractère confidentiel du MATERIEL et des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES et accepte :

* de ne fournir ce MATERIEL et les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES qu’à son personnel permanent ou non permanent et (choisir parmi les options) …… qui acceptent de se soumettre aux dispositions de l’Accord et qui en ont besoin pour réaliser la recherche définie ci-dessus ;
* de prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter que ce personnel ne divulgue à des tiers, même à titre gratuit, sans autorisation écrite et préalable du Fournisseur, tout ou partie du MATERIEL et/ou des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

Le Destinataire assume la responsabilité de faire appliquer les obligations de cet Accord vis-à-vis de toute personne ayant accès au MATERIEL et/ou aux INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

Les obligations de confidentialité de cet Accord ne s’appliquent pas aux INFORMATIONS CONFIDENTIELLES et au MATERIEL :

* qui sont dans le domaine public au moment de leur divulgation par le Fournisseur et/ou le Destinataire;
* qui tombent dans le domaine public sans qu’il y ait violation de l’une quelconque des dispositions de l’Accord ;
* qui ont été légitimement fournis par un tiers n’étant pas soumis à des obligations de confidentialité ;
* qui sont déjà connus par le Destinataire avant l’entrée en vigueur de l’Accord sans avoir été communiqués, directement ou indirectement, par un tiers lié par une obligation de confidentialité ;
* qui doivent légalement être communiqués pour se conformer à la réglementation ou aux injonctions d’une autorité.

1. Les Résultats ne pourront pas être divulgués à des tiers sans l’accord préalable et écrit du Fournisseur qui sera saisi au plus tard trente (30) jours avant la date envisagée de divulgation. Le Fournisseur fera part de sa décision sous trente (30) jours. Faute de réponse dans ce délai, son accord sera réputé acquis. Conformément aux usages scientifiques en vigueur, toutes les publications ou communications ayant trait à l’utilisation du MATERIEL et/ou des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES feront référence à l’origine du MATERIEL et des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES. De même, la contribution des personnels ayant rendu le MATERIEL (tel que précisé en annexe 1) et les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES sera mentionnée expressément dans toutes les publications ou communications, soit par remerciements, soit en qualité de co-auteurs.
2. Lorsque des Résultats incluant des informations génétiques relatives au MATERIEL font l’objet, sous réserve des dispositions des articles 7, 9 et 10, d’un dépôt dans une base de données, d’une publication et/ou d’un dépôt de brevet par le Destinataire, ce dernier s’engage à communiquer au Fournisseur le numéro d’accession dans la base de données, le DOI et/ou le numéro de demande de brevet, de manière à ce que le Fournisseur puisse les inclure aux données d’accession du MATERIEL.
3. Le MATERIEL fourni ici est de nature expérimentale. Le Fournisseur ne donne aucune garantie quant à son utilité, efficacité, non-toxicité, sécurité, pour une utilisation particulière. Le Fournisseur décline toute responsabilité concernant les dommages provoqués par le MATERIEL et/ou les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, et par l’usage qui pourrait en être fait.

Le Fournisseur ne garantit pas que le MATERIEL et/ou les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ne porte pas atteinte à tout droit de propriété industrielle ou à un autre droit de propriété.

1. Données à caractère personnel dans le cadre de la relation contractuelle

Les Parties reconnaissent qu’elles peuvent être amenées à collecter et traiter les catégories de Données à caractère personnel liées à l’identité et aux coordonnées professionnelles de leurs personnels respectifs (ex : nom, téléphone professionnel, adresse professionnelle, fonction) dans le seul but de la gestion de l’Accord, notamment le personnel impliqué dans la négociation, la signature et l'exécution de l’Accord. Le traitement repose sur l’intérêt légitime des Parties.

Dans ce cadre, chaque Partie reconnait et garantit le respect de la règlementation en matière de de protection des données personnelles.

De plus amples informations sur le traitement des données personnelles par INRAE sont accessibles sur le lien suivant : [https://www.inrae.fr/collaborer/partenariat-innovation»](https://www.inrae.fr/collaborer/partenariat-innovation).

Pour exercer leurs droits sur leurs données, les personnes concernées doivent s’adresser au personnel de la Partie ayant géré l’Accord et en cas de difficultés, il est possible de contacter le Délégué à la Protection des Données de la Partie concernée.

Pour INRAE : cil-dpo@inrae.fr

Pour XXX :

1. Gestion des données à caractère personnel liées au MATERIEL

15.1 Les Parties s’engagent dans le cadre du transfert à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

15.2 À ce titre, le Destinataire s’engage à :

\*accomplir les démarches légales et règlementaires relatives à la protection des données à caractère personnel et à l’utilisation d’échantillons et produits du corps humain,

• mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément aux exigences de la protection des données à caractère personnel.

A ce titre, le Fournisseur :

• garantit être titulaire de tous les avis, autorisations et/ou agréments requis par la législation liés au avec le traitement initial des données à caractère personnel et à la détention d’échantillons et produits du corps humain,

\*transmet les données à caractère personnel et les échantillons et produits du corps humain sous couvert d’un numéro identifiant unique,

\*met à jour régulièrement les données à caractère personnel, afin de respecter les droits des personnes (droit d’information, d’accès, de rectification, d’opposition et droit de retirer son consentement) ainsi que la durée de conservation applicable, et communique les informations nécessaires au Destinataire,

\*s’engage à exclure du transfert les échantillons et données des personnes s’étant opposées à une utilisation à des fins de recherche,

\* s’engage à prévenir le Destinataire en cas d’opposition ou de retrait du consentement intervenant après le transfert de Matériel. Celui-ci ne vaudra que pour les recherches ayant commencé après cette date de retrait (pour cause d’agrégation des résultats).

15.3 En outre, Les Parties s’engagent mutuellement à :

• à prendre toute mesure permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques relatifs aux données à caractère personnel,

• à prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles et organisationnelles, pour assurer la confidentialité, la conservation et l’intégrité des données à caractère personnel.

15.4 Aucune communication ou publication relative à l’Accord ne doit contrevenir aux obligations de confidentialité, de sécurité ou de protection des données personnelles. En conséquence, aucune donnée personnelle collectée ou traitée (notamment le numéro identifiant unique du Fournisseur) dans le cadre de l’Accord ne peut être diffusée dans le cadre de l'ouverture des données publiques (open data).

1. Cet Accord prendra effet à la date de sa signature, pour une durée de [indiquer la durée appropriée en fonction du délai de réalisation des travaux de recherche mentionnés en préambule] ans / mois. A l’échéance de l’Accord ou sa résiliation, le Destinataire (choisir une option)……., le MATERIEL, ainsi que tout MATERIEL dérivé, sauf s’il s’agit de matériel dérivé du MATERIEL couvert par un certificat d’obtention végétal.

En tout état de cause, les obligations de confidentialité et de secret figurant dans cet Accord seront maintenues tant que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, le MATERIEL et les Résultats ne seront pas tombés dans le domaine public.

1. Cet Accord est soumis à la loi française. Les Parties feront de leur mieux pour résoudre à l’amiable tout litige quant à l’interprétation ou l’exécution de cet Accord. En cas de désaccord persistant, les Parties soumettront celui-ci aux tribunaux français.

Fait à ………….., le ………………….

en deux exemplaires originaux

|  |  |
| --- | --- |
| INRAE  **Le Destinataire**  Qualité du signataire :  Date :  Signature : | XX  **Le Fournisseur**  Nom :  Qualité du signataire :  Date :  Signature : |
| $$ZONESIGNER1$$ | $$ZONESIGNER2$$ |

**ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU MATERIEL ET DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

*(Nouvelle annexe à intégrer ou à compléter en cas de modèle proposé par le fournisseur).*

Il est nécessaire de décrire le MATERIEL qui sera transmis dans le cadre de ce MTA.

|  |  |
| --- | --- |
| *Propriété du MATERIEL\** |  |
| *Description du MATERIEL\** |  |
| *Provenance du MATERIEL (pays)\** |  |
| *Droits de propriété intellectuelle (références), le cas échéant\** |  |
| *INFORMATIONS relatives au MATERIEL\** | Le MATERIEL ne contient pas d’éléments radioactifs.  Le MATERIEL ne constitue pas ou ne contient pas d’OGM ou d’organismes génétiquement édités.  Si cette case n’est pas cochée, veuillez préciser le(s) événement(s) de transformation (séquences, loci d’insertion, vecteurs, hôtes…) :  ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  ☐ Si le MATERIEL est un agent pathogène de l’homme ou de l’animal, un organisme nuisible aux plantes, un autre agent pathogène conventionnel ou non, une espèce envahissante, nuisible ou protégée, un échantillon ou produit issu du corps humain, un macro-organisme non indigène, le Fournisseur garantit qu’il a respecté le cas échéant les règles de l’OMS, de l’OIE, de la FAO, du Protocole de Carthagène, ou de toute convention / règle nationale ou internationale applicable, ainsi que les règles applicables en matière d’emballage, de transport et le cas échéant de dédouanement du matériel. |
| *INFORMATIONS CONFIDENTIELLES [[1]](#footnote-1)* |  |
| *Date de transmission et modalités et lieu de livraison\** |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fourni par\*** | **Reçu par\*** |
| **Responsable du laboratoire** |  |  |
| **Organisme** |  |  |
| **Signature** |  |  |

\*Informations obligatoires

**ANNEXE 2 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS EXIGÉS PAR L’ARTICLE** [**4.3 DU REGLEMENT UE 511/2014**](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0511#d1e607-59-1)

*(Nouvelle annexe à intégrer ou à compléter en cas de modèle proposé par le fournisseur).*

▪️ **Ressource gÉnÉtique**

|  |  |
| --- | --- |
| Identification taxonomique de la ressource |  |
| Pays d’origine de la ressource génétique |  |
| Références (N° de collection, etc.) |  |
| Date d’accès par l’expéditeur | / / |
| Lieu d’accès par l’expéditeur |  |
| Description des modalités techniques d’accès aux ressources génétiques et des conditions de collecte |  |
| Source auprès de laquelle il a été obtenu |  |
| Liste des utilisateurs antérieurs |  |

▪️ **Connaissance traditionnelle associÉe** (si applicable)

|  |  |
| --- | --- |
| Description de la connaissance traditionnelle associée |  |
| Date d’accès par l’expéditeur |  |
| Source auprès de laquelle elle a été obtenue |  |
| Liste des utilisateurs antérieurs |  |

**Documents / informations à communiquer**

• **Preuve d’accès** (cochez l’une des cases)

Accord écrit du propriétaire du terrain ou, le cas échéant, de l’éleveur, de l’agriculteur, du parc naturel, assorti d’un consentement écrit à la fourniture de données personnelles (nom, coordonnées GPS…) conformément au RGPD

Aucun document ou information disponible ou requise (*ex : si la ressource a été prélevée sur le terrain du Fournisseur*)

**›** *Compléments d’informations éventuels* :

• **Permis d’accès** (cochez l’une des cases)

Certificat de Conformité Internationalement Reconnu (IRCC) ou document équivalent (*ex : permis d’accès, récépissé de déclaration, …*)

Accès non réglementé ou aucune procédure d’accès prévue par la réglementation du pays d’origine

Aucun document ou information disponible

**›** *Compléments d’informations éventuels :*

• **Modalités de partage des avantages** (cochez l’une des cases)

Accord de partage des avantages

Textes règlementaires applicables : (*ex : indiquer L412.3 et s. du Code de l’environnement pour les ressources françaises relevant du régime de déclaration*)

Accès non réglementé

Aucun document ou information disponible

**›** *Compléments d’informations éventuels :*

1. Liste non exhaustive, d’autres informations confidentielles peuvent être échangées entre les Parties. [↑](#footnote-ref-1)